

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

Direction des Etudes et de la Planification

ورامة الصحت والسكان وإصلاح المستشفيات مليريتم اللمراسات والنخطيط

Nº 020

MSPRH/DEP

Alger, le 0 8 JAN 2020

Monsieur le Directeur Général Du CHU Bejaia

Objet : Budget d'équipement de l'Etat de l'année 2020.

Réf.: Décision de programme n°21/ du 02 Janvier 2020 émanant du Ministère des Finances

Dans le cadre de la mise en application de la loi de finances de l'année 2020, les opérations dont les libellés cités ci -dessous, ont été retenues au profit de votre établissement.

- Acquisition d'équipements médicaux pour le 30.000.000 DA Service d'hémodialyse du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de Béjaia.
- Acquisition d'équipements médicaux pour le bloc opératoire
 Opératoire du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de Béjaia.
- Acquisition d'un banaliseur de capacité de 55 KG/h du Centre Hospitalo-Universitaire(CHU) de Béjaia.

Afin que la décision d'individualisation soit établie, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me transmettre le dossier d'inscription de ces opérations, et ce conformément au décret exécutif n° 98.227 du 13 Juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat.

Par ailleurs, il demeure entendu que la mise en œuvre de ces opérations doit tenir compte de l'efficacité de la commande publique conformément à l'instruction n°543 du 12/12/2018 relative aux engagements des dépenses de l'Etat émanant de Monsieur le Premier Ministre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expréssion de mes meilleures salutations.